

Démarche à suivre pour la demande d'aide

Le dossier constitué par un maître d'ouvrage, en vue de l'obtention d'une aide au titre de la politique du 1% Paysage et développement, sera déposé auprès de la :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire

13, rue des moulins - BP 350 -

43 012 LE PUY-EN-VELAY cedex

Téléphone : 04 71 05 84 00 - Télécopie : 04 71 05 84 55

Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr

qui assurera le secrétariat des comités (technique et de gestion et de suivi).

Aucun commencement d'exécution de projet ne pourra être opéré avant la date à laquelle le dossier aura été déclaré complet par le service en charge de l'instruction.

Cette déclaration ne préjugera en rien de la décision d'attribution de la subvention. L'accord définitif de la subvention sera acté par la convention signée avec le Préfet de région.

Pour une étude, le dossier soumis au comité de pilotage départemental comprendra notamment :

1. une fiche de synthèse,
2. tout plan permettant de situer la zone d'étude par rapport à l'infrastructure nouvelle N88, les communes concernées et de leurs limites territoriales,
3. les éléments importants du cahier des charges de l'étude,
4. le plan de financement de l'étude.

Pour des travaux, le dossier soumis au comité de pilotage départemental comprendra notamment :

1. une fiche de synthèse,
2. un plan de situation à l'échelle 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème},
3. un ou plusieurs plans faisant apparaître, aux échelles adéquates, les diverses composantes de l'aménagement ou de l'équipement projeté,
4. des photos ou photos-montages permettant d'apprécier l'intérêt de l'opération et d'effectuer une comparaison avant/après,
5. une notice descriptive,
6. une estimation des travaux et un échéancier de réalisation,
8. un plan de financement des travaux.
9. une délibération aux termes de laquelle la collectivité accepte la maîtrise d'ouvrage de l'opération, approuve le dossier technique et s'engage à assurer la maintenance et (ou) l'entretien de l'aménagement ou de l'équipement réalisé.

Selon la nature de l'opération ou de l'opérateur :

10. l'avis du chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine sur la nature des travaux envisagés, leur contribution à une meilleure intégration paysagère, et sur leur coût,
11. un engagement du (ou des) propriétaire(s) privé(s) de réaliser les travaux conformément au dossier présenté et à maintenir la qualité des espaces environnants dont il(s) serait (seraient) également propriétaire(s),
12. un avis motivé de la collectivité compétente. Dans le cas d'un co-financement par la collectivité, elle-même, une délibération engageant ce co-financement.

Après approbation du projet par le comité départemental et validation régionale, une convention d'attribution de subvention est établie entre le bénéficiaire et le représentant de l'État.

Cette convention précisera les modalités d'attribution de la subvention et les engagements auxquels le bénéficiaire adhère.

Modèle de fiche de synthèse (à joindre au dossier de candidature)

Intervention au titre de la Politique 1% Paysage et Développement - N88 / Contournement du Puy-en-Velay -

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

- I.1 Dénomination de l'opération*
- I.2 Nature de l'opération (étude, travaux, actions envisagées)*
- I.3 Coût global estimé*
- I.4 Maîtrise d'ouvrage prévue*
- I.5 Maîtrise d'œuvre éventuellement (arrêtée ou envisagée)*

II. CONTEXTE PHYSIQUE

- II.1 Le site et son environnement*
- II.2 Les enjeux généraux du secteur*

III. PERTINENCE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE DOSSIER D'AXE

- III.1 Quel est le fait générateur de l'opération ?*
- III.2 A quel axe opérationnel et/ou fiche action s'adosse votre projet?*
- III.3 Pour les opérations d'ensemble, avis des instances concernées sur le projet (élus, collectivités, associations, autres administrations, particuliers)*

IV. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

- IV.1 Description précise du contenu de l'opération*
- IV.2 Quel lien l'opération a-t-elle avec la nouvelle infrastructure ?*
- IV.2 A quelle distance se situe-t-elle de l'axe ?*
- IV.3 Parmi d'éventuelles alternatives, pourquoi avoir retenue celle-ci ?*
- IV.4 S'agit-il d'intervenir sur un ensemble ?*
- IV.5 S'il s'agit d'une étude, quelles suites doivent être envisagées ?*
- IV.6 S'il s'agit d'équipement ou de travaux, quelle maintenance est prévue ?*

V. MONTAGE DE L'OPÉRATION

- V.1 Plan de financement*
- V.2 État des décisions et (ou) des engagements des différents partenaires*
- V.3 Calendrier physique et financier de la réalisation*